



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Arrêté relatif à l'adoption du plan et du règlement des zones de protection de la source de Chemeneau et du puits des Fèves

Le Conseil général de Lignières,
Vu le rapport du Conseil communal du 1^{er} décembre 2023,
Vu la loi sur la protection et la gestion des eaux du 2 octobre 2012 et son règlement d'exécution du 10 juin 2015,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le Règlement général de commune du 10 décembre 2020,
Sur proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le plan et le règlement des zones de protection de la source de Chemeneau et du puits des Fèves, préavisés par le Chef du Département du développement territorial et de l'environnement le 5 juillet 2023, sont adoptés.

Art. 2.- ¹Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

² Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

Lignières, le 14 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le vice-secrétaire

Denis Schleppe

Michaël Wälchli